

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Cette formation concoure à l'acquisition du module optionnel 2 de la certification CERTIcrea RS 5244 du réseau Chambre Agriculture France

Vendre ses produits à des clients n'est pas chose aisée. La formation vous permettra de préparer votre démarche pour aller vers vos clients avec les bons outils de communication, les arguments de vente et la présentation de votre offre. Votre relation commerciale démarrera bien et sera facilitée.



2h à distance + 1 jour en présentiel



Compétences visées

- Mettre en place une politique et stratégie commerciale efficace, identifier les circuits de vente, adapter son offre au marché
- Optimiser le projet de transformation et de vente sur les aspects marketing et commercialisation
- Maîtriser la réglementation de la commercialisation en circuits courts
- Elaborer une communication de ventes
- Savoir négocier en fonction des clients



Méthodes pédagogiques

- Une séquence de mise à jour des connaissances en distanciel avec l'appui d'un référent
- Apports théoriques et échanges
- Exercices pratiques.



Méthodes d'évaluation

- Quizz sur la partie en distanciel
- Cas pratique sur son projet
- Présentation orale avec niveau de 7 sur 10 à atteindre en CERTIcrea



Public

Agriculteurs(-trices) et porteurs (euses) de projet souhaitant commercialiser en circuits courts. Titulaires d'un PPP. Personnes engagées en CERTIcrea



Pré-requis

Aucun



Pour les personnes handicapées, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 0386942848



VENDRE ses produits en circuits courts



CERTICREA

PPP



Programme

- Les attentes des consommateurs et les tendances du marché, la gamme de produits
- Identifier les différents circuits de vente, attentes, habitudes de fonctionnement, particularités de chaque circuit.
- Le nom et le logo, la visibilité et l'attractivité des étiquettes produits
- Savoir argumenter, supports de vente, fixation des prix.
- Conditions générales de vente, relation commerciale
- Savoir expliciter son projet et ses choix



Intervenant(e)s:

Claire Duyck, Déborah Colard
conseillères diversification



31

Informations pratiques

Module à distance 2h environ ouvert 2 semaines avant la journée en présentiel. Aide en ligne par responsable de stage
Date : **11 avril 2024** (jour présentiel)
Lieu : Chambre d'agriculture à Auxerre
Horaires : 9h00 – 17h30

Responsable de stage : **Claire DUYCK**

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Tél : 03 86 94 26 33 Mail :

c.duyck@yonne.chambagri.fr



Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint.

Participation financière : (Repas à la charge du participant)

- ✓ **Contributeur VIVEA : 70 €** (sous réserve de financement VIVEA)
- ✓ **Non contributeur VIVEA : 325 €**
- ✓ **PPP : financement selon situation à l'entrée en stage**

En tant que chef d'exploitation (au Régime Réel d'Imposition), vous pouvez, bénéficier du crédit d'impôt plafonné à 40 heures de formation par année civile et par entreprise, multiplié par le taux horaire du SMIC (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé). Ce montant est doublé pour les TPE de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires, ou le bilan, est inférieur à 2 M€.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise/>

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

